



# CONSEIL MUNICIPAL

## Commune de Saint Paul le Jeune



**SÉANCE du vendredi 4 mars 2022**

**compte-rendu N°16/03/2022**

Le 05 mars 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h00 à la mairie de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry Bruyère-Isnard maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

AMBROSINO ERIC, BRUYERE-ISNARD THIERRY, BERNARD JULIEN, CHALVET CATHY, DUSAUTOIR JOANNE, LAURANT THIERRY, MARGOTTON MAGALIE, RIO JEAN-LUC, RODIER MURIEL, SERAIDARIAN NATHALIE, SOLIGNAC MICHELLE.

**Absents excusés :** BRUNDO JEAN, DAVID DELORME, BLANCHART-DABROWSKY NOEMIE, ANTONIOTTI DANIELE

**Procurations :** BRUNDO JEAN A BRUYERE-ISNARD THIERRY, ANTONIOTTI DANIELE A DUSAUTOIR JOANNE

**la séance s'est tenue sans public en visio en direct sur la page facebook de la mairie**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 04 février 2022
- 3- Compte administratif 2021 Commune
- 4- Compte administratif 2021 Eau et Assainissement
- 5- Compte administratif 2021 Médiathèque
- 6- Orientations budgétaires 2022
- 7- Contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le SDEA pour l'aménagement de la rue Gaston Roussel. Centre ancien.
- 8- Informations diverses

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 11, le conseil municipal peut siéger valablement. Il précise les procurations (2)

Il rappelle que les conditions exceptionnelles de tenue des conseils municipaux dans le cadre de la crise du COVID 19 sont prolongées.

**Secrétaire de séance : M Thierry Laurant**

Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en lien avec les événements tragiques qui se déroulent actuellement en Ukraine.

**1 - Adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour

Contre	Abstention	Pour
0	0	13



## 2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 04 février 2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des erreurs à propos de ce compte-rendu. Monsieur Le Maire indique qu'il y a une erreur dans le comptage des votes concernant la question N°13. Monsieur le Maire ayant quitté la salle, il était porteur d'une procuration. Le nombre de voix exprimées était de 12. La délibération qui a été rédigée a déjà pris en compte cette erreur.

Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu ainsi modifié.

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

## 3- Compte administratif 2021 Commune

Mr le Maire, sur la base des documents distribués aux membres du conseil municipal et qui ont déjà été examinés en commission de travail, fait état des recettes et des dépenses effectuées pour l'année 2021.

Il attire l'attention du conseil municipal sur la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager un excédent plus important. C'est ce qui a été fait cette année.

Notre budget prévisionnel en ce qui concerne le fonctionnement a été exécuté à hauteur de 80%. Bilan d'investissement également meilleur.

Il est important de noter que nous avons retrouvé un équilibre budgétaire satisfaisant.

En 2020, notre ratio de désendettement en année de Caf brute était de 17.

Pour 2021, ce ratio passe à 4,5.

Les débats étant clos. Monsieur le Maire quitte la salle afin de procéder comme il se doit aux votes nécessaires. Le nombre de votants passe à 11 car Monsieur le Maire était porteur d'une procuration.

Mme Solignac, doyenne de l'assemblée propose d'approuver le compte administratif 2021 et considérant l'excédent de fonctionnement, propose d'affecter :

- la somme de 60 794,07 euros au compte 1068 investissement en dépense
- la somme de 41 224,87 euros au compte 001 déficit d'investissement reporté
- la somme de 190 386,88 euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Contre	Abstention	Pour
0	0	11

Jean-Luc Rio prend la parole pour expliquer ce qu'est la CAF « capacité d'autofinancement » et trouve navrant de n'avoir pas pu mettre en place la revalorisation de la valeurs locatives des taxes foncières permettant de dégager une marge financière supplémentaire.

Thierry Laurant précise que le travail a été effectué mais pas entièrement. Il manque quelques photos et l'ensemble sera envoyé prochainement aux services fiscaux pour une prise en compte en 2023.

## 4- Compte administratif 2021 Eau et Assainissement

Mr le Maire sur la base des documents distribués aux membres du conseil municipal et qui ont déjà été examinés en commission de travail, fait état des recettes et des dépenses effectuées pour l'année 2021.

Il attire l'attention du conseil municipal sur la nécessité de maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager un excédent de fonctionnement plus important, bien que la situation se soit améliorée par rapport à l'année précédente.

Le coût du prix du M<sup>3</sup> et de l'abonnement est inférieur aux communes avoisinantes. Des subventions sont attendues sur l'investissement en lien avec le projet qui a été mis en place en 2021 (extension réseau assainissement et rénovation du réseau d'eau des 5 chemins vers Banne).

Mr Le Maire précise qu'aux beaux jours une visite des installations avec le Conseil Municipal et avec les personnes de la commission de l'eau, sera programmée.

Les débats sont clos. Mr le Maire quitte la salle afin de procéder comme il se doit aux votes nécessaires. Le nombre de votants passe à 11 car Monsieur le Maire était porteur d'une procuration.

Mme Solignac, doyenne de l'assemblée propose d'approuver le compte administratif 2021 et considérant l'excédent de fonctionnement, propose d'affecter :

- la somme de 40 895,03 euros au compte 001 excédent d'investissement
- la somme de 20 377,00 euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Contre	Abstention	Pour
0	0	11

## 5- Compte administratif 2021 Médiathèque

Il s'agit d'un compte administratif relativement simple avec peu de dépenses d'investissement. Les recettes sont une subvention qui provient du budget communal. Les dépenses ont été relativement réduites cette année car la crise du COVID 19 a diminué considérablement les activités culturelles.

En réunion de travail M Ambrosino avait demandé des précisions concernant les consommations électriques. Réponse est faite sur ce point : nous avons diminué nos dépenses en énergie à la médiathèque.

Les débats sont clos. Mr le Maire quitte la salle afin de procéder comme il se doit aux votes nécessaires. Le nombre de votants passe à 11 car Monsieur le Maire était porteur d'une procuration.

Mme Solignac, doyenne de l'assemblée propose d'approuver le compte administratif 2021 et considérant l'excédent de fonctionnement, propose d'affecter :

- la somme de 6 645,28 euros au compte 002 excédent de fonctionnement reporté

Contre	Abstention	Pour
0	0	11

## 6- Orientations budgétaires 2022

Orientation et précision sur les projets 2022 par Mr le Maire :

- Agrandissement du cabinet médical autour de la pharmacie.
- Sécurisation du carrefour du passage des mineurs.
- Réorganisation des lieux des containers poubelles et des cartons.
- Les routes et particulièrement celle du Mazel.
- Aire de jeux sur la place de la gare.
- Travaux forêt communale.
- Rédaction de l'atlas de la biodiversité.
- Mise en valeur du patrimoine ferroviaire.
- Étude de l'aménagement de la rue Gaston Roussel.
- Les prémices du budget 2022.

## **7- Contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le SDEA pour l'aménagement de la rue Gaston Roussel. Centre ancien.**

Monsieur le Maire propose que l'aménagement de la rue Gaston Roussel soit étudié par le SDEA dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre. Pour le tronçon qui va de la Mairie à la salle des fêtes, la réalisation de la chaussée est de la compétence du Conseil Départemental ainsi que son financement. En revanche, les abords sont de la compétence communale et donc financés par le budget communal.

Dans la délibération, les travaux s'élèveraient à 270 000 euros HT avec une mission du SDEA de 7 886,27 euros. La question est posée pour savoir si ce montant inclus ou pas les travaux en charge du conseil départemental (la voirie).

Monsieur le Maire n'ayant pas la réponse, il propose de reporter cette délibération au prochain conseil municipal.

## **8- Informations diverses**

- La guerre en Ukraine :

Nous organisons, sur proposition des infirmières du secteur, une collecte de matériel médical. Ce matériel sera regroupé à la mairie. Une information sera faite à l'ensemble des habitants.

Pour l'accueil des réfugiés, nous avons plusieurs personnes qui se sont portées volontaires pour accueillir les Ukrainiens. Le lien sera fait avec la Préfecture qui va centraliser toutes les propositions.

- Cérémonie officielle en hommage à Elie Vedel.

Elie vedel est né à Saint Paul le Jeune et est décédé au camp de concentration de Bergen-Belsen. Un hommage sera organisé le samedi 23 avril à 11h. Daniele Antoniotti conseillère municipale, a reconstitué son parcours et est en lien étroit avec sa famille. Le jardin à côté de l'église portera son nom.

- Réunion de travail avec le SDEA pour le carrefour des Champs

Une réunion de travail aura lieu ce lundi 08 mars en mairie pour une première ébauche. Dans un deuxième temps, nous exposerons le projet aux habitants de la commune et plus particulièrement aux riverains concernés par cet aménagement futur.

- Nous avons fait la « Une » sur France info et France3 sur la mise en place de l'application Illiwap dans le cadre d'une meilleure information des habitants et dans le cadre des battues organisées par l'ACCA de Saint Paul le Jeune.

### Question des habitants :

Sur l'amélioration du passage derrière la résidence « Portes de l'Ardèche » et sur la possibilité de mettre des poubelles près du « City Park ».

Nous ferons le nécessaire pour les poubelles.


Derrière les « Portes de l'Ardèche », le projet est porté par la communauté de Communes. A ce jour, le dossier est en attente des retours des subventions demandées.

La séance est levée à 22h10

*L'ensemble des débats sont disponibles sur la page Facebook de la commune*

Le Maire

Thierry Bruyere-Isnard



Le secrétaire de séance

Thierry Laurant

